

Montréal, le 9 octobre 2019

Sonia LeBel
Ministre de la Justice
Édifce Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec, Québec, G1V 4M1

Objet: Vives inquiétudes concernant le projet de loi no 29 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées

Madame la Ministre,

À titre de membres du Conseil canadien des innovateurs (CCI) au Québec, nous désirons vous faire part de nos vives inquiétudes sur le projet de loi no 29 « *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* » et vous partager nos craintes en ce qui a trait aux enjeux reliés à l'accès aux talents de ce Projet de Loi sur l'ensemble de l'écosystème d'innovation au Québec, particulièrement celui des entreprises en expansion (scale-up) qui ont leur siège social au Québec.

Le Conseil canadien des innovateurs (CCI)

Le CCI se compose de plus de 115 entreprises, dont 20 au Québec, qui ont leur siège social au Canada, dirigées par des experts chefs de file en innovation et commercialisation dans les domaines des technologies de la santé, des technologies propres, des technologies financières, de la cybersécurité et des technologies de l'information et de la communication. Tous nos membres sont des créateurs d'emploi, des investisseurs et des philanthropes implantés au Canada qui s'attardent à chaque à créer de la richesse partout au pays. Au Québec nous représentons 20 entrepreneurs qui maintiennent plus de 5 500 emplois bien rémunérés et tous s'associent à l'objectif de bâtir au Québec une industrie des technologies et de l'innovation qui soit locale, pérenne et concurrentielle à l'échelle internationale.

Deux points d'inquiétude majeurs

Voici les deux amendements proposés par l'OIQ qui nous inquiètent grandement, l'article 48 du projet de loi:

- Ajout à la définition de ce qu'est l'exercice de l'ingénierie pour s'étendre à toute activité « *à caractère scientifique d'analyse, de conception, de réalisation, de modification, d'exploitation ou de conseil appliquée aux structures et aux matériaux ainsi qu'aux procédés et aux systèmes qui extraient, utilisent, échangent, transforment, transportent ou emmagasinent de l'énergie, de l'information ou de la matière dans le but d'offrir un milieu fiable, sécuritaire et durable.* »
- Ajout d'une activité professionnelle réservée aux ingénieurs qui pourraient exclusivement « *attester la validité des résultats générés par les systèmes informatiques ou les logiciels d'aide à la conception dont les algorithmes fondamentaux nécessitent le recours à des concepts ou à des modèles issus de principes d'ingénierie, lors de la conception d'un tel système ou logiciel.* »

Ces deux dispositions prévues à l'article 48 du projet de loi auront pour effet d'amputer de leurs compétences et de leur autonomie les experts des technologies de l'information et de l'intelligence artificielle et de les subordonner aux membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec dans un grand nombre de secteurs d'activités. Or, il est inapproprié de considérer que le travail d'analyse, de conception, de réalisation, de modification, d'exploitation ou de conseil appliqué aux systèmes qui traitent de l'information devienne un acte réservé seulement à la pratique de l'ingénierie, puisque ces actes sont effectués par l'ensemble du secteur des TI et de l'intelligence artificielle et ce partout dans le monde. En modifiant la définition et la portée des actes réservés à l'exercice de l'ingénierie, ce Projet de Loi met en

péril la compétitivité du Québec dans un domaine clé de l'écosystème en innovation : celui des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).

La manière dont le Projet de Loi modifie la définition et la portée des actes réservés à l'exercice d'ingénierie met en péril l'accès aux talents hautement qualifiés dont nous avons grandement besoin pour maintenir le rythme de croissance de nos entreprises. Ces changements proposés auront des impacts négatifs sur nos entreprises, particulièrement dans nos capacités à prendre de l'expansion car nous devons nous conformer à de nouveaux critères d'accréditation pour des actes que nos employés ont toujours faits et dont ils ont toutes les compétences et exigences nécessaires.

Nous sommes d'avis que cette proposition aurait des effets dévastateurs sur la capacité de nos entreprises en expansion à attirer et retenir les talents hautement qualifiés dont nous avons tant besoins pour croître, rester compétitifs et devenir des leaders tant au Québec qu'à l'échelle internationale. Nous risquons de voir plusieurs de nos développeurs de logiciel quitter le Québec pour aller s'installer ailleurs au Canada ou à l'étranger au sein d'autres juridictions qui ne les empêcheront pas de continuer à faire leur travail. Par conséquent, ces propositions du Projet de Loi sont un frein majeur sans précédent au développement de l'écosystème d'innovation au Québec.

Nous souhaitons vivement que le gouvernement du Québec et les parlementaires puissent demeurer les partenaires privilégiés des acteurs du secteur de l'innovation et des technologies au Québec. À titre d'entrepreneurs, membres du CCI Québec, nous sommes de fiers ambassadeurs de l'expertise du Québec en innovation et nous contribuons au quotidien à faire rayonner le Québec à l'international. Nous croyons qu'il faut impérativement éviter toute atteinte à notre compétitivité, notre attractivité, et surtout à notre capacité d'innovation.

Nous souhaiterions vous rencontrer dans les plus brefs délais afin de vous détailler les impacts réels de cette mouture du Projet de Loi pour nos membres et notre écosystème d'innovation et de proposer quelques amendements pour rendre la définition des actes d'ingénierie équitable pour l'ensemble des joueurs du secteur de l'innovation et des technologies au Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, nos salutations les plus distinguées.

Très cordialement,

Benjamin Bergen

Directeur exécutif
Conseil Canadien des Innovateurs
bbergen@canadianinnovators.org

Pierre-Philippe Lortie

Directeur, Québec
Conseil Canadien des Innovateurs
plortie@canadianinnovators.org

Patrick Ostiguy

PDG, Accedian
Montréal

Adrian Schauer

PDG, Alayacare
Montréal

Ian Rae

PDG, CloudOps
Montréal

Louis Têtu

PDG, Coveo
Québec

Andrée-Lise Méthot

PDG, Cycle Capital Management
Montréal

Jean-François Côté

PDG, District M
Montréal

Germain Lamonde

PDG, EXFO
Québec

Rami Karam

PDG, Fiska
Montréal

Simon De Baene

PDG, Gsoft
Montréal

Frédéric Lalonde

PDG, Hopper
Montréal

David Bertrand

PDG, Hospitalis
Montréal

Charles Deguire

PDG, Kinova Robotics
Boisbriand

Dax Dasilva

PDG, Lightspeed
Montréal

Pierre Chamberland

PDG, NetGovern
Montréal

Patrice Gilbert

PDG, PetalMD
Québec

Eric Boyko

PDG, Stingray Digital
Montréal

Basil Bouraropoulos

PDG, Stradigi AI
Montréal

Simon Ferragne

PDG, TrackTik
Montréal

Laurent Abbatiello

PDG, Tugliq Énergie
Montréal

Rory Olson

PDG, VOTI Detection
Montréal